



République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de Béthune

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la commune de SAILLY SUR LA LYS**  
**Séance du 27 juin 2024**

**Date de la convocation : 21 juin 2024**

**Date d'affichage : 21 juin 2024**

L'an 2024 le jeudi 27 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sailly sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

**Étaient Présents** : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme CALDI Christine – M. CARDON Olivier - Mme CAZAUX Christine – M. COLLET Olivier – M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique – Mme DIEUDONNE Nadine - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent – Mme LUTZ Véronique – Mme MARTEAU Martine – M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève - Mme VAN BECELAERE Edith.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme BOUNOUA Rachida - M. DUPONT Bruno – M. TASSEZ Florent

**Absent(s)** : Mme DEBUYSER Chantal - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique – M. PECQUEUR Sylvain – M. PRUVOST Arnaud

**Secrétaire de séance : M. Maxime BARBAUX**

**Nombre de membres du Conseil municipal : 26**

**Nombre de membres présents : 17**

**Nombre de membres votants : 20**

**Délibération n° 2024 – 34**

**Objet : Modification de la délibération n°2023-50 du 14 décembre 2023 relative à la constitution d'un groupement de commande**

Vu la délibération n°2023-50 du 14 décembre 2023 approuvant une convention de groupement de commande avec les communes d'Estaires, Laventie, Fleurbaix et le CCAS d'Estaires pour le marché de restauration scolaire ;

Considérant que l'article 4 de la délibération précitée approuvait la constitution d'une commission d'appel d'offres ad hoc selon les conditions fixées par la convention et désignait Mme Christine Caldi comme représentante titulaire de la CAO de la commune de Sailly sur la Lys, et Mme Christine Cazaux comme suppléante ;

Considérant qu'aux dates proposées par la commune d'Estaires coordonnatrice du groupement pour réunir la CAO ad hoc, ni l'élue titulaire ni l'élue suppléante ne pourront être disponibles et qu'il convient de désigner une tierce personne ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) modifie l'article 4 de la délibération précitée et désigne Mme Marie-Christine Blondel, conseillère déléguée, comme représentante de la commune de Saily sur la Lys auprès de la CAO ad hoc devant être réunie par la commune coordonnatrice du groupement ;
- 2) indique que les autres termes de la délibération précitée demeurent inchangés ;

**A l'unanimité**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

**Mention exécutoire : oui**

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

